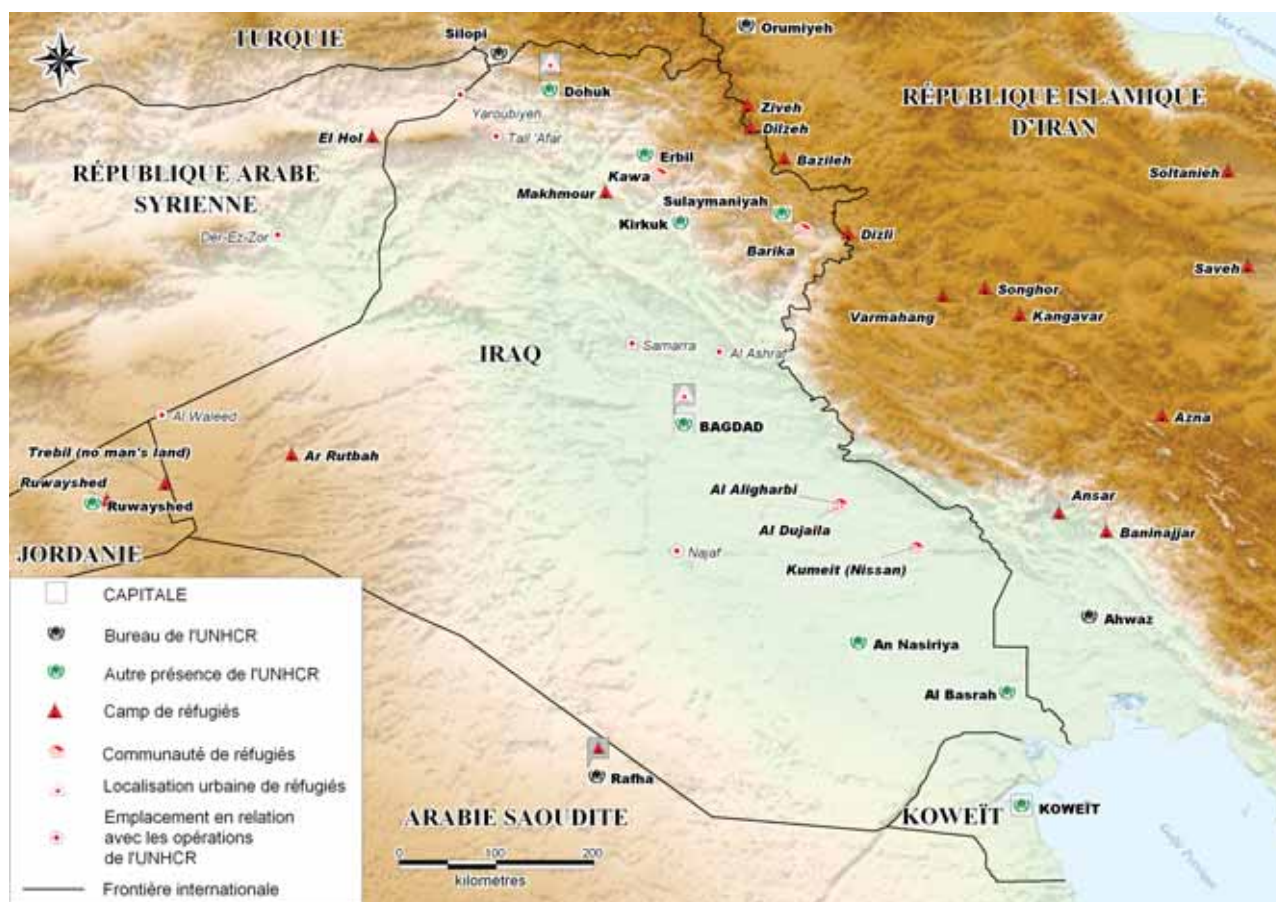


Iraq



Faits marquants

- La violence sectaire et la dégradation de la situation économique et sociale ont provoqué le déplacement de centaines de milliers d'Iraqiens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.
- L'UNHCR a recherché un appui politique et financier plus conséquent en faveur de ses activités humanitaires en Iraq et dans les pays avoisinants, où sont à présent accueillis des millions d'Iraqiens.
- Le Haut Commissariat a offert, dans la mesure du possible, une protection, une orientation juridique et un appui matériel à quelque 44 000 réfugiés étrangers et à plus de 100 000 personnes déplacées à l'intérieur de l'Iraq.
- L'UNHCR a distribué des articles de secours à 20 730 familles (soit 124 000 personnes) en Iraq.

Environnement opérationnel

L'attentat à la bombe dont la mosquée al-Askari de Samarra a été victime le 22 février 2006 a déclenché de violentes représailles de la part des groupes chiites et sunnites et d'autres éléments armés. Dès lors, la violence qui sévit en Iraq a profondément changé de nature : les

civils ont été systématiquement pris pour cible, au travers d'actes destinés à les intimider et à les terroriser. L'objectif est de chasser certains groupes ethniques et religieux de leurs foyers, afin de créer des zones ethniquement et confessionnellement homogènes. Cette violence a également été dirigée contre les minorités ethniques et religieuses, qui représentent environ dix pour cent de la population iraquienne.

Le ministère des Déplacements et des Migrations, le Gouvernement régional kurde et d'autres organismes estiment que depuis l'attentat à la bombe contre la mosquée de Samarra, plus de 600 000 Iraqiens ont été déplacés à travers le pays, de sorte que le nombre total de déplacés internes s'élève à 1,8 million. Selon les estimations, environ deux millions d'Iraqiens seraient réfugiés dans des pays de la région, principalement la République arabe syrienne et la Jordanie. En outre, un nombre non négligeable d'Iraqiens se sont enfuis en Europe. Il n'a pas été possible de faciliter des rapatriements en direction de l'Iraq en 2006, du fait de la situation sécuritaire.

Les déplacements massifs de population et l'insécurité ont contribué à l'affaiblissement d'une économie nationale déjà fragile. Les services éducatifs et sanitaires étaient totalement désorganisés, les coupures d'eau et d'électricité fréquentes, et le chômage atteignait des taux record, tout

comme l'inflation. Le combustible était cher et rare. Le ravitaillement alimentaire était plus qu'incertain, le réseau de distribution public étant sujet à de fréquents dysfonctionnements ou totalement paralysé dans de nombreuses régions.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

Au premier trimestre 2006, l'UNHCR a revu les objectifs initiaux de l'opération en Iraq afin de tenir compte de l'évolution de la situation provoquée par l'attentat de Samarra. Les objectifs révisés étaient les suivants : protéger et assister les personnes réfugiées dans le pays et dans la région ; protéger et assister les personnes déplacées en Iraq ; dispenser une assistance ciblée pour faciliter le retour et la réintégration des déplacés internes, dans les régions où c'était possible ; constituer une capacité nationale qui se chargerait de protéger et d'aider les personnes relevant de la compétence de l'UNHCR ; élaborer des plans d'intervention en cas d'urgence.

Protection et solutions

L'UNHCR a continué à prôner l'adhésion de l'Iraq aux traités internationaux pertinents et l'élaboration d'une législation nationale relative aux réfugiés et aux déplacés internes, tout en conseillant le Gouvernement à cet égard.

Un atelier interministériel, consacré aux failles de la protection des réfugiés en Iraq, est parvenu à plusieurs conclusions importantes et a formulé un certain nombre de recommandations, notamment la reconnaissance des réfugiés auxquels le régime précédent avait accordé l'asile, la révision de la loi de 1971 sur les réfugiés et la délivrance de pièces d'identité spéciales aux réfugiés palestiniens.

En 2006, l'UNHCR a géré un certain nombre d'opérations complexes, dont la fermeture du camp de réfugiés d'Al-Tash, le transfert de réfugiés du centre au nord de l'Iraq et l'octroi d'une aide vitale à quelque 200 réfugiés iraniens d'origine kurde bloqués dans le *no man's land* à proximité de la frontière jordanienne, ainsi qu'à 300 réfugiés palestiniens installés à côté de la frontière syrienne. L'Organisation a facilité la réinstallation d'une vingtaine de réfugiés iraniens dans des pays tiers. Elle a en outre mené des entretiens de détermination du statut de réfugié, en utilisant à titre expérimental un matériel vidéo, au profit de 180 personnes vivant à Ashraf, au centre de l'Iraq.

Le Haut Commissariat a délivré des certificats à des Iraniens awhazis et à des Syriens, pour attester de leur qualité de réfugié et a suivi les cas des réfugiés placés en détention. Enfin, l'UNHCR est intervenu auprès du cabinet du Premier ministre, du ministère des Déplacements et des Migrations, du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Défense, en soulignant la nécessité de renforcer la protection physique des réfugiés palestiniens et syriens vivant à Bagdad.

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population	Origine	Total	Nb personnes assistées par l'UNHCR	% femmes	% 18 ans
Réfugiés	Turquie	16 800	16 800	50	51
	Territoire palestinien occupé	15 000	15 000	49	33
	Rép. islamique d'Iran	11 800	11 800	49	45
	Rép. arabe syrienne	700	700	51	38
Demandeurs d'asile	Rép. islamique d'Iran	1 000	1 000	40	29
	Rép. arabe syrienne	900	900	43	78
	Turquie	300	300	50	26
Réfugiés rapatriés ¹	De pays divers	19 800	-	50	54
Déplacés internes		1 834 400	130 000	51	43
Déplacés de retour		150 000	-	50	43
Apatrides	Bédouins apatrides	100 000	-	49	45
	Autres	30 000	-	49	45
Total		2 180 700	176 500		

¹ Si l'UNHCR n'a pas facilité le retour volontaire des réfugiés et des déplacés internes irakiens en 2006, les personnes qui étaient rentrées par leurs propres moyens ont bénéficié des activités de réintégration du Haut Commissariat. Pour plus de détails, veuillez consulter la rubrique « Activités et assistance », plus bas.



UNHCR/M. ALFARO

Deux cent Kurdes iraniens se sont retrouvés coincés du côté iraquien du *no man's land*, à la frontière avec la Jordanie. L'UNHCR leur a fourni des secours d'urgence.

Activités et assistance

Abris et autres infrastructures : au nord de l'Iraq, les déplacés internes et les ex-déplacés ou réfugiés de retour ont bénéficié d'une aide pour construire une cinquantaine de maisons. Au sud de l'Iraq, 14 ponts et routes de desserte, ainsi que six réseaux électriques, ont été remis en état dans des communautés accueillant des réfugiés ou déplacés de retour. Quelque 140 maisons familiales ont été construites à l'intention de réfugiés iraniens dans le camp de Kawa, situé à Erbil.

Activités génératrices de revenus : une cinquantaine de groupes engagés dans des activités génératrices de revenus ont bénéficié de subventions. Des projets relatifs à la fabrication de briques et à d'autres activités de subsistance, ainsi qu'une tontine, ont été mis en place au profit de familles qui avaient regagné le nord de l'Iraq et des communautés qui les accueillaient.

Appui opérationnel (aux partenaires) : les partenaires d'exécution ont bénéficié d'un appui opérationnel pour les programmes et les mesures de sécurité. L'UNHCR a également pris en charge les frais de traduction des principaux rapports et documents d'orientation, qui ont été communiqués aux ministères compétents.

Assainissement : les zones d'installation et camps de réfugiés de Barika, Kawa, Makhmour et K70 étaient équipés de réseaux d'égouts en bon état de fonctionnement. Des latrines et des salles de bains ont été construites et entretenues selon les besoins, comme les dispositifs de collecte et d'élimination des déchets. Des activités de sensibilisation à l'hygiène ont été organisées.

Assistance juridique : l'UNHCR a géré un réseau d'information et d'assistance juridique, composé de 14 centres implantés à travers l'Iraq et disposant d'équipes mobiles. Environ 25 000 personnes relevant de sa compétence ont reçu une orientation juridique et certains cas ont bénéficié d'une représentation judiciaire. Des informations juridiques ont été communiquées à quelque 50 000 personnes au travers d'activités de proximité.

Besoins domestiques : plusieurs centaines de réfugiés syriens et palestiniens vivant à Bagdad ont reçu des indemnités en espèces pour payer leur loyer et subvenir à leurs besoins domestiques. Des réfugiés et des demandeurs d'asile soudanais, turcs, syriens, iraniens et palestiniens ont reçu des articles non alimentaires, du combustible subventionné, ainsi qu'une aide en nature et en espèces.

Eau : l'UNHCR a veillé à ce que les réfugiés du camp de Kawa aient accès à de l'eau potable en construisant intégralement un réseau d'adduction et de distribution et en vérifiant régulièrement la qualité de l'eau. Dans certains cas, l'approvisionnement a été assuré par camion-citerne.

Éducation : une école a été construite au camp de Kawa, tandis que sept bâtiments scolaires étaient réhabilités au camp de Makhmour. Des familles réfugiées qui avaient des besoins particuliers ont reçus des indemnités de transport et des espèces pour régler les frais de scolarité, de sorte que leurs enfants puissent aller à l'école.

Santé et nutrition : les réfugiés ont bénéficié de soins de santé, de vaccinations, de bilans médicaux, de transferts et de traitements, ces services étant assurés par des équipes mobiles et par les structures sanitaires locales. L'UNHCR a transféré la gestion d'un centre de santé du camp de Kawa aux autorités locales. Les ex-déplacés et réfugiés de retour ont bénéficié d'une formation sanitaire à Erbil et à Dohouk. Quatre structures de santé ont été réhabilitées dans des communautés qui accueillait des ex-réfugiés ou déplacés de retour au sud de l'Iraq.

Services communautaires : huit organisations communautaires ont été créées à Dohouk et à Erbil. Au travers de formations, les membres de ces organisations ont appris à mobiliser leurs communautés pour évaluer les besoins, distribuer des poubelles, réparer les générateurs et exécuter d'autres initiatives communautaires. Un centre communautaire a été géré au camp de Dawa, au profit de quelque 1 300 réfugiés iraniens transférés d'Iraq central. Au nord de l'Iraq, des réfugiés iraniens ont suivi des stages de mécanique automobile, de menuiserie, de coiffure et d'informatique, ainsi que des cours de langue, afin de renforcer leur autosuffisance. Les déplacés internes et les personnes qui avaient regagné le nord et le sud de l'Iraq ont également bénéficié de formations professionnelles.

Transport et logistique : l'UNHCR a géré des entrepôts à Bagdad, Erbil, Dohouk et Bassorah en Iraq, ainsi qu'au Koweït, afin d'y stocker du matériel pour l'Iraq. Dans un entrepôt situé à Amman, il a conservé un stock régional permettant de répondre aux besoins de 200 000 bénéficiaires. L'entrepôt de Bagdad a été fermé à la fin de l'année 2006 en raison des problèmes de sécurité et d'un manque de fonds. Le Haut Commissariat a distribué des articles de secours d'urgence à 20 730 familles (124 000 personnes) déplacées par les violences orchestrées des milices et à 574 familles déplacées par les inondations survenues dans les gouvernorats d'Anbar, de Bassorah, de Thi-Qar, de Nadjaf, de Kerbala, de Muthanna, de Missan, de Bagdad, de Souleymaniah et de Dohouk.

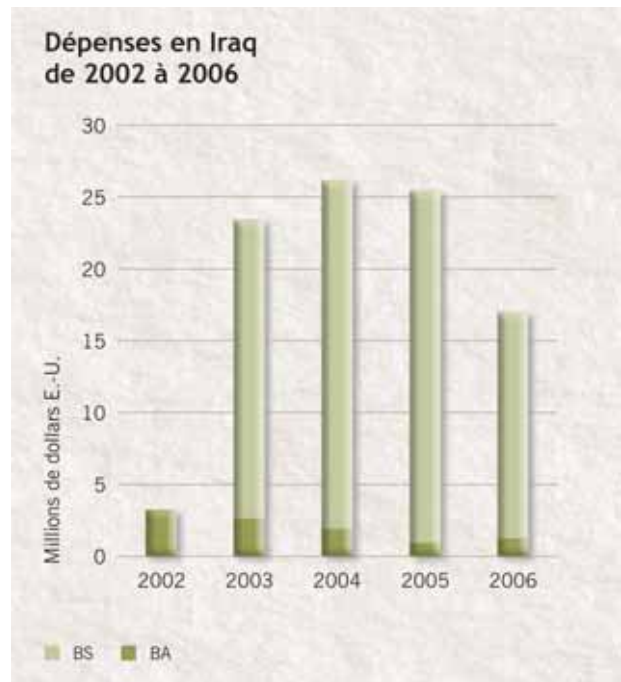
Vivres : environ 140 réfugiés soudanais, 16 000 réfugiés turcs, 1 300 réfugiés iraniens et 240 réfugiés palestiniens, ainsi que des demandeurs d'asile syriens, hébergés dans des camps du nord et du centre de l'Iraq, ont reçu des rations alimentaires ordinaires. L'UNHCR a pris en charge 50 pour cent du coût des rations alimentaires destinées aux réfugiés turcs et iraniens.

Contraintes

L'escalade de la violence et l'absence d'organisations internationales, hormis au nord du pays, ont contrarié les opérations. Les activités de renforcement des capacités ont été affectées par les changements de ministres et de la rotation de personnel au sein du ministère des Déplacements et des Migrations. Les partenaires d'exécution, confrontés à la difficulté d'opérer dans des zones en proie à des conflits armés, ont en outre subi les inconvénients de la gestion à distance.

Faute de financements, l'UNHCR a été contraint de suspendre un certain nombre d'activités, en rapport notamment avec l'enregistrement de réfugiés au centre de l'Iraq, l'ouverture de centres d'information et d'assistance juridique et l'attribution de subventions à plusieurs projets à impact rapide, axés sur les communautés et destinés à générer des revenus. Plusieurs entrepôts ont également dû être fermés.

Informations financières



Les incertitudes relatives à la situation en Iraq et son caractère imprévisible ont nui à l'opération humanitaire dans son ensemble et au financement en particulier. En avril 2006, le Haut Commissariat a lancé un appel supplémentaire en faveur de l'Iraq et des États avoisinants. Le budget s'élevait à 29,8 millions de dollars E.-U., 70 pour cent de ces fonds étant destinés à l'assistance aux personnes réfugiées et déplacées en Iraq. En raison d'un déficit de financement, l'UNHCR a été contraint de réduire ses frais de personnel ainsi que ses frais administratifs et opérationnels au deuxième semestre 2006. Grâce au lancement d'une campagne plus énergique de mobilisation en faveur des déplacés iraqiens, à de nouvelles contributions et à la réponse favorable des donateurs, l'appel supplémentaire avait toutefois été financé à hauteur de 80 pour cent à la fin de l'année 2006.

Organisation et mise en œuvre

Gestion

A l'occasion d'une mission d'inspection, le *modus operandi* et la structure de l'UNHCR en Iraq ont été examinés. Du fait de la montée de l'insécurité et de la diminution du nombre de personnes regagnant leurs localités d'origine, le Haut Commissariat a décidé de redimensionner sa base transfrontalière au Koweït et de réduire le nombre de ses collaborateurs nationaux à Bagdad et au sud de l'Iraq. En revanche, la présence de l'Organisation à Erbil a été renforcée par le déploiement d'un fonctionnaire international.

Collaboration avec les partenaires

En Iraq, l'UNHCR a mené ses opérations dans le cadre de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, qui réunissait 16 institutions et programmes onusiens et deux organes affiliés travaillant sous la coordination générale de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire. Au titre de l'approche sectorielle adoptée par l'Équipe des Nations Unies dans le pays, le Haut Commissariat a dirigé le secteur F, chargé des réfugiés, des déplacés internes et des solutions durables, l'OIM assumant la fonction de directeur adjoint ; la MANUI, le BSP-ONU, l'UNICEF, l'ONU-Habitat, l'OMS, le PNUE, l'OIT, l'ONUDI, le PAM, le PNUD, le HCDH et la FAO faisaient partie de ce groupe sectoriel. Le CICR, la FICR et le Croissant-Rouge iraquien ont participé au groupe de travail sur les déplacés internes. Le ministère des Déplacements et des Migrations a pris part à certaines réunions, moyennant des installations de vidéo- et de téléconférence.

L'UNHCR a étroitement collaboré avec l'UNWRA pour offrir une protection et une assistance aux Palestiniens réfugiés en Iraq, qui ne relèvent pas de la compétence de l'UNWRA. Les efforts déployés pour trouver une zone sécurisée pour les Palestiniens en Iraq, pour les reloger à Gaza ou pour les faire admettre dans d'autres pays n'ont pas été couronnés de succès.

Évaluation générale

Les besoins des déplacés internes iraqiens étant trop amples pour qu'aucune organisation puisse y répondre seule, l'approche de collaboration interorganisations a été renforcée. Cette approche se concentre sur les interventions prévues dans la stratégie d'intervention d'urgence conjointement élaborée avec des membres du groupe de travail sur les déplacés internes, du secteur F et du ministère des Déplacements et des Migrations.

Si la ratification des traités internationaux relatifs aux réfugiés et aux apatrides n'était pas prioritaire pour le Gouvernement iraquien, celui-ci s'est néanmoins montré disposé à réviser la loi de 1971 sur les réfugiés, ce qui a donné la possibilité de sauvegarder le cadre juridique de protection des réfugiés. Dans le même temps, l'application de la loi de 2006 sur la nationalité demande une surveillance suivie.

La réinstallation constitue peut-être la seule solution pour remédier au sort de nombreux individus réfugiés en Iraq, notamment des réfugiés d'origine arabe (Palestiniens, Syriens et Iraniens ahwazis). En attendant que ces réfugiés soient réinstallés, leur transfert à titre temporaire dans des lieux sûrs doit être poursuivi.

Les retards observés dans la conclusion d'un accord tripartite entre le Gouvernement iraquien, le Gouvernement turc et l'UNHCR, ainsi que l'absence de possibilités d'intégration sur place pour les réfugiés turcs, ont sérieusement limité la recherche de solutions durables. Si les efforts d'installation sur place se poursuivent en faveur des réfugiés iraniens dans le secteur administré par le Gouvernement régional kurde, le rapatriement sûr et en bon ordre des réfugiés qui le souhaitent est subordonné à la conclusion des accords nécessaires avec les pays d'origine respectifs, accords en vertu desquels l'UNHCR doit être autorisé à surveiller les conditions de vie des rapatriés.

En raison de l'insécurité, de considérations politiques et des capacités d'absorption limitées des communautés hôtes, qui ne pouvaient plus accueillir beaucoup de déplacés internes, divers gouvernorats iraqiens ont restreint l'accès à leur territoire. La situation risque d'empirer si les pays limitrophes ferment également leurs frontières aux Irakiens. L'occupation ou la destruction des logements par des milices et par des criminels viendra encore compliquer un éventuel processus de retour.

Partenaires

Organismes gouvernementaux : Gouvernement régional kurde et autorités locales à l'échelon des gouvernorats et des districts, ministère des Déplacements et des Migrations, ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Droits de l'homme, et du Logement.

ONG : quatorze ONG internationales et deux ONG nationales ont travaillé comme partenaires d'exécution. En outre, l'UNHCR s'est étroitement concerté avec le Comité de coordination des ONG en Iraq (NCCI) qui appuie un réseau de quelque 80 ONG internationales et 200 ONG nationales implantées en Iraq et dans les pays voisins.

Autres : BSP-ONU, FAO, HCDH, MINUA, PAM, OIM, OIT, OMS, ONUDI, ONU-Habitat, PNUD, PNUE, UNICEF, UNRWA.

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenu issu des contributions ¹	Autres fonds disponibles ²	Total fonds disponibles	Total des dépenses
BA	2 562 465	0	1 260 055	1 260 055	1 260 055
BS ³	18 952 834	5 475 521	10 257 213	15 732 734	15 732 733
Total	21 515 299	5 475 521	11 517 268	16 992 789	16 992 788

¹ Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

² Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

³ Les chiffres du BS s'appliquent à l'Opération en Iraq. Le budget n'inclut pas un prélèvement de 7 pour cent, opéré sur les contributions pour couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	562 766	2 456 591	3 019 358	0
Abris et infrastructures	0	1 639 144	1 639 144	2 296 404
Activités génératrices de revenus	0	1 168 542	1 168 542	469 610
Appui opérationnel (aux partenaires)	0	1 476 026	1 476 026	969 414
Assainissement	0	204 756	204 756	76 655
Assistance juridique	0	1 903 807	1 903 807	700 410
Besoins domestiques	0	687 815	687 815	363 978
Bétail	0	0	0	19 376
Eau	0	367 715	367 715	532 515
Éducation	0	221 683	221 683	340 336
Production vivrière	0	0	0	1 100
Santé et nutrition	0	168 257	168 257	182 941
Services communautaires	0	160 520	160 520	265 652
Transport et logistique	0	738 386	738 386	121 319
Vivres	0	24 327	24 327	21 934
Versements aux partenaires d'exécution	0	3 190 517	3 190 517	(6 361 644)
Sous-total opérationnel	562 766	14 408 083	14 970 849	0
Appui au programme	697 289	1 324 650	2 021 939	0
Total des dépenses	1 260 055	15 732 733	16 992 788	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes				(128 367)
Versements aux partenaires d'exécution				
Paievements effectués	0	10 978 457	10 978 457	
Rapports reçus	0	(7 787 941)	(7 787 941)	
Solde	0	3 190 517	3 190 517	
Rapport des années précédentes				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1 ^{er} janvier				7 644 401
Rapports reçus				(6 361 644)
Remboursés à l'UNHCR				(950 351)
Ajustements				(4 301)
Solde				328 105